



# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE-RENDU du 03 septembre 2013 (valant procès-verbal)

Étaient présents : Michel Lauzet, Jean-Pierre Fel, Pierre Etienne Toire, Hugues Deknudt, Arnaud Dardon, Maurice Degoul, Marcelle Viprey, Nicole Bonal, Michel Noël, Francis Navarro, Jeanne Georgette Four, Michel Ajalbert,  
Sous la présidence de M. Guillaume Laybros, Maire.

Absent : Christian Lejeune a donné pouvoir à Michel Ajalbert.

Excusé : Jacques Lours.

A été élu secrétaire de séance : Michel Lauzet.

### Sommaire

I – Approbation du compte-rendu du 29 juillet 2013.....	1
II – Ancienne école de Salilhes : déclassement du caractère public .....	2
III – Restructuration de l'école : financement.....	2
IV – Potabilité de l'eau à Salilhes .....	3
V – Questions et informations diverses.....	4

### **Ouverture de la séance à 20H30**

M. le Maire demande de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Une demande d'un auto-entrepreneur pour couper de la Gentiane

### **I – Approbation du compte-rendu du 29 juillet 2013**

Pierre TOIRE sur le point n° « VII – Transfert de propriété de la borne de camping-car » : demande à changer la phrase « Il faut que les recettes des jetons couvrent les frais d'entretien. » par « Il faudrait que les recettes des jetons couvrent les frais d'entretien. »

Il rajoute que lorsque des investissements sont fait, il faut regarder si à terme ils n'augmentent pas très sensiblement les dépenses de fonctionnement.

Maurice DEGOUL précise que lors d'un précédent Conseil il avait demandé à faire attention aux déplacements des employés municipaux et de moins se promener. Deux jours après, les employés sont montés à trois au Gîte de Lafon avec le tractopelle et le camion pour enlever un demi-mètre cube de déchets. Il trouve que ce serait presque de la provocation.

Le compte-rendu du 29 juillet 2013 est adopté.

**VOTE : Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## II – Ancienne école de Salilhes : déclassement du caractère public

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune est propriétaire du bâtiment de l'ancienne école de Salilhes, cadastré BK 82 situé à THIEZAC ;

Considérant que ce bâtiment fait partie du domaine public et était affecté au service public de l'école ;

Considérant que ce bâtiment n'est plus affecté à l'utilité publique et que cette désaffectation a été constatée par délibération en date du 08 juillet 1978 (fermeture de l'école de Salilhes) ;

Considérant qu'il est envisagé de louer ce bâtiment et qu'il y a lieu, en conséquence, de procéder à son déclassement du domaine public et à son incorporation au domaine privé.

Dans ces conditions, il vous est proposé de déclasser du domaine public communal le bien susmentionné.

**VOTE : Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** le déclassement du domaine public du bâtiment au domaine privé de la commune, précédemment affecté à l'école du hameau de Salilhes et aujourd'hui désaffecté.
- **AUTORISE** le Maire à signer le bail commercial avec effet au 1er août 2013 et tout document nécessaire s'y rapportant.

NB : Le bâtiment communal est un bien considéré comme étant un bien immobilier autre que de la voirie, ce déclassement ne nécessite pas l'organisation d'une enquête publique.

## III – Restructuration de l'école : financement

Monsieur le Maire explique qu'il nous est possible de prétendre à une subvention de réserve parlementaire auprès de M. Alain CALMETTE, député de notre circonscription, pour 2013 pour le financement de notre projet de construction d'une cantine scolaire et de rénovation de l'école publique.

**Plan de financement :**

DEPENSES (HT)		RECETTES	
Travaux	633 860 €	Conseil Général	142 273 €
Maîtrise d'œuvre	73 386 €	FECR	7 740 €
		DETR	213 410 €
		Communauté de Communes	30 159 €
		Réserve parlementaire	20 000 €
		Fonds propres	200 000 €
		Emprunt	93 664 €
<b>TOTAL</b>	<b>707 246 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>707 246 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** ce plan de financement,
- **AUTORISE** le Maire à déposer la demande de réserve parlementaire auprès de M. Alain CALMETTE.

**VOTE : Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

Information : pour les travaux, les entreprises non-retenues et retenues ont été avisées. La réunion de début de chantier pourrait avoir lieu la semaine prochaine. Il faudra aussi régler la cohabitation des travaux et des classes.

Michel AJALBERT demande si une négociation a été faite auprès des entreprises retenues ? Impossible de négocier dans cette procédure de marchés publics.

**IV – Potabilité de l'eau à Salilhes**

Monsieur le Maire fait état du problème de qualité de l'eau provenant du captage de Quenouilles et alimentant le hameau de Salilhes.

Récemment, suite aux pluies diluviennes qui se sont abattues sur notre commune, un contrôle a été effectué le lendemain et nous avons été mis en demeure d'interdire la consommation d'eau sur Salilhes. Au terme d'une semaine, la potabilité a été rétablie.

Néanmoins, du fait que durant les trois dernières années plus de 30% des contrôles n'ont pas été satisfaisant, nous sommes sous le coup d'une interdiction permanente.

Pour que l'Agence Régionale de Santé (ARS) puisse lever cette interdiction, il nous appartient de procéder à la mise en place d'un système de chloration automatique au château d'eau.

Le captage étant inaccessible durant plusieurs mois de l'année, nous ne pouvons que l'installer au château d'eau. Quatre branchements se trouvent en amont du château d'eau, nous sommes donc contraints d'installer des appareils individuels de stérilisation par UV chez chacun d'eux.

Trois devis ont été réalisés, M. le Maire propose de retenir la proposition de la SAUR d'un montant de 7 410 € HT auquel il convient de rajouter le coût de l'extension du réseau électrique nécessaire à l'alimentation du boîtier dans le château d'eau, soit un total d'environ 10 000 € HT à imputer sur le budget de l'eau.

L'Agence de l'Eau Adour Garonne pourrait financer cet investissement à hauteur de 60% du montant HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** ces propositions et retient l'offre de la SAUR,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander l'extension du réseau électrique nécessaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

**VOTE : Pour : 14                      Contre : 0                      Abstentions : 0**

**Décisions modificatives n°1 – Budget l'eau**

Pour financer cette opération Monsieur le Maire propose la création d'un nouveau programme en investissement « Traitement de l'eau » ainsi que les ajustements de crédits suivant :

<b>COMMUNE - Investissement</b>				
Article	Prog.	Libellé	Dépenses	Recettes
2315	11	Installations, matériel et outillage	-15 607,08 €	
2315	13	Installations, matériel et outillage	15 607,08 €	
<b>TOTAL</b>			<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** la création du nouveau programme « Traitement de l'eau » sur le budget de l'eau,
- **VALIDE** les propositions ci-dessus.

**VOTE : Pour : 14                      Contre : 0                      Abstentions : 0**

Une demande de branchement électrique temporaire sera faite auprès d'ERDF en attendant l'extension du réseau.

---

## V – Demande pour coupe de Gentiane

---

Michel LAUZET explique la demande qui lui est parvenue.

Renseignements pris au service juridique à la Chambre d'Agriculture, concernant une parcelle boisée sur des biens de section, il suffit d'avoir l'accord du Conseil Municipal, de prévenir l'ONF, de s'assurer du statut professionnel de la personne et fixer les modalités des recettes. Cette dernière sera mise au crédit de la section concernée.

S'il s'agissait d'une parcelle déjà louée par une convention de pâturage, cela compliquerait les choses car c'est le fermier qui récolte le fruit de la parcelle et il a donc le droit de ramasser la Gentiane sur ses parcelles et à son propre compte. Il conviendra, afin d'anticiper des demandes, de faire signer un avenant aux conventions en cours pour prévoir les conditions.

Il nous propose 250 € la tonne.

Pierre TOIRE : il faut demander à ce qu'il remette la Gentiane dans son état initial après l'avoir arraché.

Michel AJALBERT a un doute sur le fait que la Gentiane appartienne au fermier. Il pensait que la Gentiane restait au propriétaire. D'après le service juridique de la Chambre d'Agriculture c'est bien ça.

**VOTE : Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

---

## VI – Questions et informations diverses

---

- **Assainissement du Vialard** : les travaux d'enfouissement de la ligne 20.000 volts devraient se faire en 2014 voir 2015 mais nous avons obtenu une dérogation car :
  - Nous leur avons exposé notre projet d'assainissement du Vialard
  - Et le Conseil Général doit refaire le revêtement de la Route de la Gare

De ce fait, ils vont faire ce tronçon rapidement. ERDF va faire la tranchée et nous en profiterons pour passer notre assainissement. Vu que les travaux ont changé, les devis vont être revus. Nos demandes de subvention sont basées sur 86 000 € HT.

Ces travaux permettront de régler ce problème d'assainissement à la Zone Artisanale car maintenant il y a aussi les contrôles du SPANC.

En parlant du SPANC, Maurice DEGOUL souhaite savoir si le SPANC est passé à la SAUR maintenant ? Michel LAUZET répond que oui, c'est la SAUR qui a été désigné par la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès pour gérer ce service en remplacement de la Lyonnaise des Eaux. Maurice DEGOUL pense que la SAUR a racheté Vidange 15 et il ne comprend pas comment ils peuvent faire les contrôles et faire en même temps les travaux... ils sont juge et partie.

Michel NOEL rappelle un gros problème à soulever qui est celui des personnes, comme lui, qui n'ont pas la possibilité de faire un assainissement non collectif (terrain trop petit par exemple). Et personne ne trouve de solution (entreprise, SAUR...) donc il considère que le contrôle obligatoire de 40€ est du « racket » de la part de la Communauté de Communes et de la SAUR.

Pierre TOIRE : c'est un problème à faire remonter à la Communauté.

Guillaume LAYBROS : ça a été fait à plusieurs reprises, mais on peut le faire à nouveau.

Conseil pour les habitants : même si l'assainissement n'est pas conforme, s'il n'y a pas de nuisance chez soi ou dans l'environnement, ils ne peuvent pas imposer à faire les travaux.

- **Rentrée des classes** : 69 enfants dont 49 à Thiézac. Petit souci dans la navette car il manque une place pour l'accompagnatrice. Cela devrait s'arranger.  
Les nouveaux rythmes scolaires sont mis en place. On a fait suivre la formation BAFA au personnel de l'école en juillet pour assurer les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) de 45 mn chaque jour après la classe. Les TAP ne sont pas obligatoires. L'organisation des emplois du temps du personnel est assez compliquée.

Jean-Pierre FEL ajoute que l'on sera peut-être amené à revoir cette répartition et passer à 1h30 deux fois par semaine. A voir à l'usage. Il remercie les trois employées de l'école d'avoir accepté de suivre la formation BAFA en juillet (14 juillet inclus) et précise que cette formation a un coût + remboursement des frais de route + repas à midi + payer les heures passées en formation car elles étaient normalement en congés. Pas d'aide directe pour la formation. Seulement les 4000 € versés par l'Etat pour être passé aux nouveaux rythmes scolaires dès cette année (une partie en 2013 et une partie en 2014)

De plus, ces nouveaux rythmes nous ont obligés à modifier les emplois du temps des agents et d'augmenter leurs heures de travail.

- **Tables de pique-nique :** Michel NOEL rappelle que nous avons acheté des tables de pique-nique, livrées en avril 2013, la première a été posée pour la fête de Salilhès, les autres ont été posées n'importe comment, pas scellées et pas de niveau. Nous avons quand même quatre employés, il y a un problème d'organisation.

Pour le Maire, il y a une masse très importante de choses à faire et beaucoup d'imprévus qui s'ajoutent au fil des jours et il est difficile de tenir le calendrier fixé.

Pour Michel NOEL, les employés font ce qu'ils veulent, quand ils le veulent.

M. le Maire défend les employés en indiquant que pendant 5 ans il était aux ateliers tous les matins et maintenant Christian LEJEUNE, adjoint aux travaux, suit le travail tout autant. Il y a un planning de travaux établi et qu'ils doivent suivre.

Il y a peut-être des petits soucis d'organisation sur certains points comme pour les déplacements à Aurillac où il leur a été demandé de veiller à se déplacer seul. Il avait été évoqué d'acheter une petite voiture utilitaire afin de se déplacer à moindre coût mais cette proposition n'avait pas été retenue par le Conseil.

Il convient qu'il y a sûrement des modifications à faire mais il faut également veiller à garder un état d'esprit de confiance entre les employés et les élus. Dans le cas contraire il doute fortement que le travail soit meilleur.

Pour Maurice DEGOUL il y a une commission de travaux qui existe, elle devrait se réunir et établir la liste des travaux à effectuer, la présenter au Conseil Municipal et ce dernier décide. La liste des travaux prioritaires est établie et ils savent ce qu'ils ont à faire sans devoir y aller tous les matins.

Pierre TOIRE doute de l'efficacité de cette méthode dans les petits travaux quotidiens. La commission travaux est surtout là pour les dossiers d'investissement.

Maurice DEGOUL est d'accord avec ça mais sur certaines choses comme les adductions d'eau, il faudrait réunir la commission travaux et que cette dernière sache où sont les employés et ce qu'ils font. Il a demandé il y a 6 mois de réparer la route qui va au Thau et ce n'est toujours pas fait malgré qu'il n'y ait qu'une buse à changer et une demi-journée de travail.

Pierre TOIRE revient sur les tables de pique-nique, il faut se poser la question de savoir si elles vont rester dehors l'hiver ou s'il faut les rentrer ?

- **Vente des terrains à Niervèze :** Francis NAVARRO souhaite savoir si on a des nouvelles de la Préfecture ? Pas encore de réponse.
- **Michel AJALBERT :** M. SAISON lui a fait remarquer qu'il manquait toujours le panneau de Lajarrige + beaucoup de trous à boucher vers le ruisseau du Clou. M. le Maire essaie de récupérer du fraisat mais c'est plus compliqué qu'avant et sûrement payant maintenant...  
Pour le ruisseau du Clou, Pierre TOIRE pense qu'il faut défoncer et buser car ce problème revient fréquemment.
- **Maurice DEGOUL** revient sur le point « V - Demande pour coupe de Gentiane ». Pour Michel LAUZET il faut se pencher sur la question et que l'on décide ce que l'on va mettre dans les avenants aux conventions.

## Questions du public

- NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Le secrétaire de séance,  
Michel LAUZET

Le Maire,  
Guillaume LAYBROS

## Les membres présents,

Guillaume LAYBROS	Michel LAUZET	Christian LEJEUNE  POUVOIR DONNÉ A MICHEL AJALBERT	Jean-Pierre FEL
Jacques LOURS  EXCUSÉ	Pierre Etienne TOIRE	Hugues DEKNUDT	Arnaud DARDON
Maurice DEGOUL	Marcelle VIPREY	Nicole BONAL	Michel NOEL
Francis NAVARRO	Jeanne Georgette FOUR	Michel AJALBERT	